DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM –Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS: M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

CM-2018-5S-DI-83

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2018-3S-DAF-31 du 26 juin 2018, portant modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Considérant l'importance que revêt la maîtrise des dépenses énergétiques ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à la rénovation des dispositifs d'éclairage public;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de travaux de rénovation de

l'éclairage public.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération

comme suit:

	Nature	%	Montants	Chapitre
DÉPENSES	ETUDES	2,05%	100 000,00 €	17/02
	TRAVAUX	97,95%	4 778 650,00 €	17/02
Total dépenses hors taxes		100,00%	4 878 650,00 €	
RECETTES	EUROPE-FEDER	30,78%	1 501 840,00 €	17/02
	ETAT-DSIL	3,59%	175 000,00 €	17/02
	ETAT-CNDS	0,00%	0,00€	17/02
	REGION	13,95%	680 550,00 €	17/02
	DEPARTEMENT	0,00%	0,00€	17/02
	ADEME	0,79%	38 500,00 €	
	EDF	30,67%	1 496 200,00 €	
	VILLE	20,22%	986 560,00 €	17/02
Total recettes hors taxes		100,00%	4 878 650,00 €	

Article 3 : De donner tout pouvoir à monsieur le maire afin de solliciter tous les

partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

Article 4: D'autoriser monsieur le maire à modifier, si nécessaire, le plan de

financement prévisionnel sans modification du coût global. Toute modification postérieure devra être entérinée par le Conseil

municipal.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, monsieur le receveur

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la

présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

1 4 NOV. 2018

Et publication ou notification le

1 4 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de rénovation de l'éclairage public

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de

14/11/2018

réception :

Numéro de l'acte : CM20185SDI83 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SDI83-DE

Date de décision: 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres